

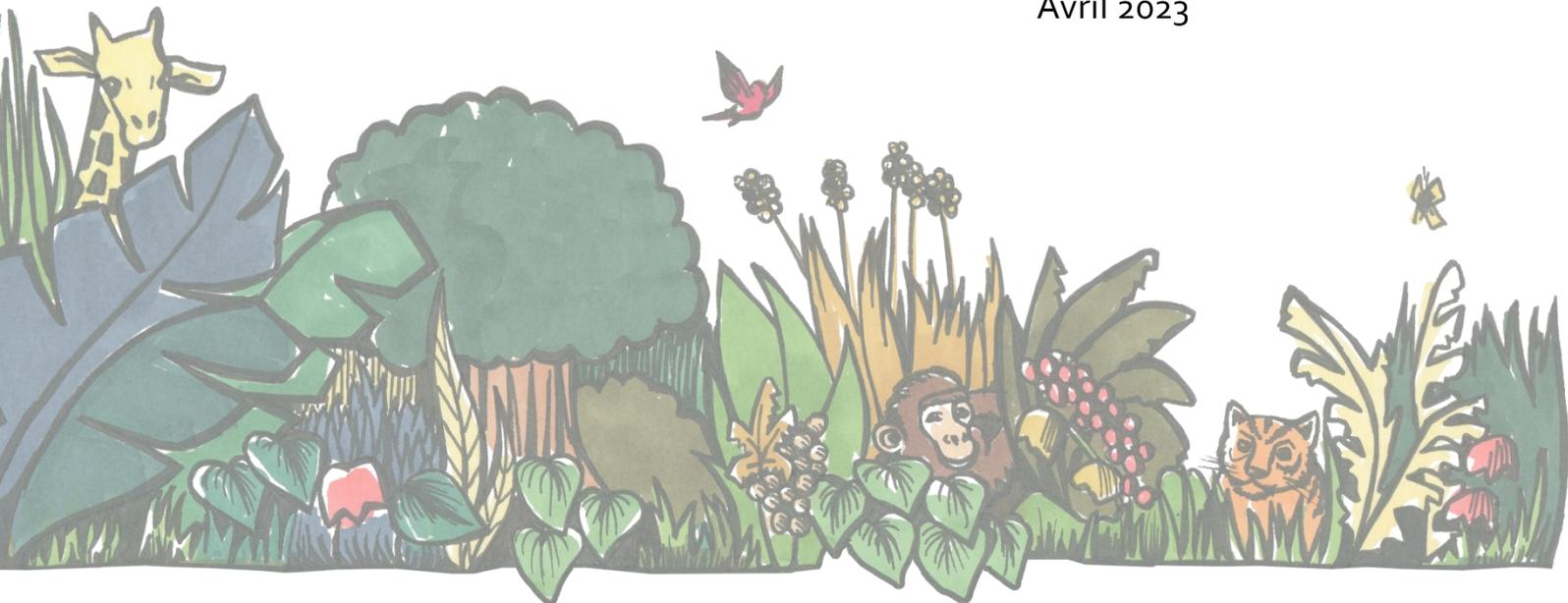


Riziculture irriguée et changement climatique
*Approfondissements méthodologiques pour la
finance climat et la contribution aux trajectoires
long terme AFOLU bas carbone et résiliente*

**Livrable 1.3 - Benchmark des pratiques d'autres
bailleurs sur l'analyse climat des projets de
riziculture irriguée**



Avril 2023



Sommaire

| | |
|--|----|
| Acronymes | 3 |
| 1 Objectif et méthode..... | 4 |
| 1.1 Objectif | 4 |
| 1.2 Méthode | 4 |
| 2 Portefeuille de projets riziculture irriguée ?..... | 5 |
| 2.1 Réponses détaillées | 5 |
| 2.2 Synthèse des réponses | 7 |
| 3 Atténuation – Outils et pratiques en termes de bilan GES ? .8 | |
| 3.1 Réponses détaillées | 8 |
| 3.2 Synthèse des réponses | 11 |
| 4 Adaptation – Outils et pratiques en termes d'études de vulnérabilité / d'adaptation ? | 12 |
| 4.1 Réponses détaillées | 12 |
| 4.2 Synthèse des réponses | 14 |
| 5 Comptabilisation de la finance climat ? | 14 |
| 5.1 Réponses détaillées | 14 |
| 5.2 Synthèse des réponses | 16 |
| 6 Alignement sur l'Accord de Paris ?..... | 16 |
| 6.1 Réponses détaillées | 16 |
| 6.2 Synthèse des réponses | 20 |
| Bibliographie..... | 22 |

Acronymes

| | |
|---------------------------------|---|
| ADAPT | <i>Climate Adaptation Investment Advisory Platform</i> (Plateforme de conseil en investissement pour l'adaptation au climat) |
| AFD | Agence française de développement |
| AFEID | Association française pour l'eau, l'irrigation et le drainage |
| AFOLU | <i>Agriculture, Forest, and Other Land Uses</i> (Agriculture, forêt et autres utilisations des terres) |
| AHA | Aménagement hydroagricole |
| ASAP | <i>Adaptation for Smallholder Agriculture Programme</i> (Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne) |
| BAsD | Banque asiatique de développement (<i>Asian Development Bank – AsDB</i>) |
| BEI | Banque européenne d'investissement (<i>European Investment Bank – EIB</i>) |
| BM | Banque mondiale (<i>World Bank – WB</i>) |
| BAU | <i>Business As Usual</i> (scénario tendanciel) |
| BB | <i>Building Blocks (éléments constitutifs)</i> |
| CCKP | <i>Climate Change Knowledge Portal</i> (portail de connaissance sur le changement climatique) |
| CDN | Contribution déterminée au niveau national (<i>Nationally Determined Contribution - NDC</i>) |
| COSOP | <i>Country Strategic Opportunities Programme</i> (Programme d'opportunités stratégiques pays) |
| COSTEA | Comité scientifique et technique pour l'eau agricole |
| CRVA | <i>Climate Risk and Vulnerability Assessment</i> (analyse de risque et de vulnérabilité climatique) |
| CSA | <i>Climate-Smart Agriculture</i> (agriculture intelligente face au climat) |
| ESDS | <i>Environmental and Social Data Sheet</i> (feuille de données environnementales et sociales) |
| EXACT | <i>Ex-Ante Carbon-balance Tool</i> (outil de bilan carbone ex-ante) |
| FEADER | Fonds européen agricole pour le développement rural |
| FIDA | Fonds international pour le développement agricole (<i>International Fund for Agriculture Development – IFAD</i>) |
| GES | Gaz à effet de serre |
| GLEAM | <i>Global Livestock Environmental Assessment Model</i> (modèle mondial d'évaluation environnementale de l'élevage) |
| Ha | Hectare |
| HCS | <i>High Carbon Stock</i> (haut stock de carbone) |
| HCVF | <i>High Conservation Value Forest</i> (forêt à haute valeur de conservation) |
| IFI-TWG | <i>International Financial Institutions Technical Working Group on Greenhouse Gas Accounting</i> (Groupe de travail technique des institutions financières internationales sur la comptabilisation des GES) |
| JOUE | Journal officiel de l'UE |
| MDB | <i>Multilateral Development Bank</i> (banque de développement multilatérale) |
| NAP | <i>National Adaptation Plan</i> (plan national d'adaptation) |
| SECAP | <i>Social, Environmental and Climate Assessment Procedures</i> (procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique) |
| SRI | Système de riziculture intensive |
| t _{eq} CO ₂ | Tonne-équivalente CO ₂ |
| UE | Union européenne |
| USD | Dollar américain |

1 Objectif et méthode

1.1 Objectif

D'après les termes de référence de l'étude « Riziculture irriguée et changement climatique » (AFEID & COSTEA, 2022)¹, l'objectif de la tâche 3 est de réaliser un benchmark des pratiques et outils de différents bailleurs concernant l'analyse de l'alignement de leurs projets de riziculture irriguée avec l'Accord de Paris, l'estimation des bilans carbone de ces projets et l'estimation de la contribution de ces projets à la finance climat.

1.2 Méthode

En concertation avec le Comité de supervision de l'étude, il a été décidé de cibler les quatre bailleurs suivants : Banque asiatique de développement (BAsD), Banque européenne d'investissement (BEI), Banque mondiale (BM) et Fonds international pour le développement agricole (FIDA).

Des questions, préparées en concertation avec le Comité de supervision, leur ont ensuite été envoyées :

1. **PROJETS RIZ – EN GENERAL** : Pouvez-vous présenter les caractéristiques générales de votre portefeuille de projets de riziculture irriguée (projets en cours) :
 - a. Types d'actions soutenues : Réhabilitation et/ou création d'aménagements hydroagricoles (AHA) ? Financement d'intrants ? Soutien à la recherche agronomique ? Au conseil/vulgarisation agricole ? A la commercialisation ? Intégrées à un projet plus large, ou limitées à la seule riziculture irriguée ? etc.
 - b. Montant cumulé de ces projets et montant moyen par projet ? Pays d'intervention ?
2. **PROJETS RIZ – EN DETAIL** : Pouvez-vous communiquer les fiches synoptiques de vos projets de riziculture irriguée ? Des notes stratégiques ou méthodologiques sur vos projets de riziculture irriguée en lien avec les questions climat (atténuation / adaptation) ?
3. **BILAN GES** : Faites-vous des bilans de gaz à effet de serre (GES) ex ante, lors de l'instruction des projets ? Avec des compétences internes ou externalisées, par ex : recours à l'équipe EXACT (*Ex-Ante Carbon-balance Tool* / Outil de bilan carbone ex-ante) ? Si oui, avec quel(s) outil(s) ? Quid du suivi du bilan GES lors de l'exécution ? Comment calibrez-vous les scénarios « *Business As Usual* » (BAU) ? Utilisez-vous un outil de bilan GES pour le design de projets / appuis aux politiques publiques ?
4. **ADAPTATION** : Menez-vous des analyses de risque / vulnérabilité / adaptation au changement climatique ?
5. **FINANCE CLIMAT** : Tenez-vous une comptabilité « climat » de vos financements (identification et estimation des financements ayant un impact positif en termes d'adaptation et/ou d'atténuation) ? Si oui, quelles lignes directrices suivez-vous ?
6. **ALIGNEMENT ACCORD DE PARIS** : Analysez-vous, et si oui comment, l'alignement de vos projets de riziculture irriguée par rapport à l'Accord de Paris (infléchissement de

¹ AFEID & COSTEA, 2022. *Termes de référence de l'étude « Riziculture irriguée et changement climatique : Approfondissements méthodologiques pour la finance climat et la contribution aux trajectoires long terme AFOLU bas carbone et résiliente »*. 18p

la trajectoire tendancielle vers une trajectoire bas carbone et résiliente au changement climatique) ?

Des entretiens en ligne ont ensuite été organisés :

- FIDA : Robert DELVE, Pierre-Yves GUEDEZ et Hisham ZEHNI. En plus du consultant, étaient présents côté AFD : Quentin BALLIN, Marjolaine COUR, Pauline POUTRAIN et Claude TORRE ;
- BEI : Josep Oriol BELLOT MIANA et Diogo MACHADO MENDES. En plus du consultant, étaient présents côté AFD : Quentin BALLIN, Marjolaine COUR et Pauline POUTRAIN ;
- BM : Janak SHRESTHA et Nkulumo ZINYENGERE. En plus du consultant, étaient présents côté AFD : Marjolaine COUR et Pauline POUTRAIN ;
- AsDB : Srinivasan ANCHA, Leah ARBOLEDA, Michiko KATAGAMI, Sandy SURETA et Navin TWARE. En plus du consultant, étaient présents côté AFD : Anne CHETAILLE et Pauline POUTRAIN ;

Ci-après sont présentées les réponses des bailleurs aux questions posées (réponses de chacun et synthèse des réponses), sur la base des informations communiquées oralement et des documents parfois envoyés pendant ou après les entretiens. Les questions 1 et 2 ont été regroupées, car les réponses y relatives se sont avérées globalement succinctes. De façon générale, on notera que les niveaux de détails fournis aux réponses sont hétérogènes, reflétant des niveaux différents de réflexion et d'avancement dans les méthodes et outils.

2 Portefeuille de projets riziculture irriguée ?

2.1 Réponses détaillées

Pour rappel, les deux questions posées étaient les suivantes :

1. **PROJETS RIZ – EN GENERAL** : Pouvez-vous présenter les caractéristiques générales de votre portefeuille de projets de riziculture irriguée (projets en cours) :
 - a. Types d'actions soutenues : Réhabilitation et/ou création d'aménagements hydroagricoles (AHA) ? Financement d'intrants ? Soutien à la recherche agronomique ? Au conseil/vulgarisation agricole ? A la commercialisation ? Intégrées à un projet plus large, ou limitées à la seule riziculture irriguée ? etc.
 - b. Montant cumulé de ces projets et montant moyen par projet ? Pays d'intervention ?
2. **PROJETS RIZ – EN DETAIL** : Pouvez-vous communiquer les fiches synoptiques de vos projets de riziculture irriguée ? Des notes stratégiques ou méthodologiques sur vos projets de riziculture irriguée en lien avec les questions climat (atténuation / adaptation) ?

| | |
|-------------|---|
| FIDA | Il n'est pas possible de descendre à ce niveau de détail et d'isoler les projets de riziculture en utilisant la base de données générale des projets FIDA ² . En usage externe, cette dernière permet d'identifier les projets par pays et année de démarrage. En usage interne, elle permet de catégoriser les projets par types de financement (lignes budgétaires « infrastructures », « vulgarisation », etc.), mais pas par types de culture et/ou système de culture. Le seul moyen de compiler des informations sur les projets de riziculture irriguée serait de suivre une approche |
|-------------|---|

² <https://www.ifad.org/fr/web/operations/projects-and-programmes>

| | |
|--------------|--|
| | <p><i>bottom-up</i> et de demander aux responsables pays du FIDA d'extraire des informations pays par pays et projet par projet, ce qui paraît complexe.</p> <p>Cela étant dit, de façon qualitative, le FIDA finance de moins en moins de projets ciblant la seule création et/ou réhabilitation d'AHA et de plus en plus de projets intégrés d'appui aux filières agricoles, où l'appui aux AHA est une composante parmi d'autres (vulgarisation et conseil agricole, structuration des filières, etc.).</p> |
| BEI | <p>La BEI soutient très peu de projets de riziculture irriguée, car (i) le focus des financements de la BEI sont les pays de l'Union européenne (UE), qui reçoivent environ 90% des financements, les 10% restants touchant des pays hors UE (dont les pays d'Afrique et d'Asie qui doivent recevoir environ 5% des financements), (ii) la riziculture irriguée est marginalement pratiquée dans l'UE. A l'heure actuelle, la BEI ne finance directement qu'un projet rizicole hors UE, le projet « Riz de la vallée du fleuve Sénégal »³.</p> <p>De façon générale, toutes filières agricoles irriguées confondues (pas seulement riz, mais aussi maraichage, cultures fruitières, etc.), la BEI met l'accent sur la réhabilitation d'AHA et l'amélioration de la gestion de l'eau. En effet, ces actions (i) sont généralement efficaces en termes d'accroissement de la productivité (« <i>low hanging fruits</i> »), (ii) sont plus simples à financer que des créations d'AHA, (iii) s'accompagnent de réduction d'émissions de GES (économies d'énergie sur le pompage), (iv) sont conformes aux orientations du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) en faveur du développement de l'irrigation (au sein de l'UE et hors UE), conformément aux articles 35 et 46 du Règlement européen n°1305/2013 (JOUE, 2013)⁴.</p> |
| BM | <p>Il n'est pas possible de descendre à ce niveau de détail en utilisant la base de données générale des projets BM⁵, car le thème « riziculture irriguée » n'est pas une classe ni même une sous-classe de la nouvelle taxonomie adoptée en 2016 pour cette base. De surcroît les projets sont montés en réponse à des enjeux locaux spécifiques, selon la demande des bénéficiaires (approche « <i>demand-driven</i> »), d'où une grande diversité de projets.</p> <p>Faute d'avoir une vue d'ensemble sur les projets de riziculture irriguée pour les deux raisons précitées, les représentants de la BM estiment difficile de décrire les caractéristiques clefs de ces projets.</p> |
| BA sD | <p>La base de données des projets BA sD classe ces derniers par pays / thématique d'intervention / état d'avancement. 237 projets sont actuellement en cours sous la thématique « Agriculture, gestion des ressources naturelles et développement rural »⁶, ce qui correspondrait d'après les représentants de la BA sD à environ 2 à 3 milliards d'USD d'en-cours annuel. Il n'est pas possible d'affiner davantage cette</p> |

³ <https://www.eib.org/fr/projects/all/20140560>

⁴ Journal officiel de l'UE – JOUE, 2013. *Règlement européen n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le Règlement européen n°1698/2005 du Conseil européen*. 62p

⁵ <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-theme?lang=en&page=>

⁶ Cf. <https://www.adb.org/projects/sector/agriculture-natural-resources-and-rural-development-1057/status/active-1367>

| |
|---|
| <p>classification car les projets agricoles ne sont pas désagrégés par filière et, dans tous les cas, ils ciblent généralement plusieurs filières.</p> <p>Cela étant dit, en termes qualitatif, il est possible de retenir les caractéristiques suivantes pour les projets incluant des actions sur la filière riz : (i) ils ne sont pas focalisés seulement sur la filière riz et ils visent aussi à soutenir la diversification sur d'autres filières, qu'elles soient irriguées ou pluviales (ii) certes beaucoup de ressources sont généralement allouées aux AHA, mais les projets appuient aussi d'autres dimensions (organisation des acteurs, commercialisation, etc.). De façon générale, comme la BAsD monte des projets en réponse aux demandes de ses Etats membres, les objectifs et contenus de ces projets sont assez divers et il n'y a pas de cadre rigide d'intervention (approche « <i>demand-driven</i> »).</p> |
|---|

2.2 Synthèse des réponses

Aucun des bailleurs n'est en mesure de caractériser finement et quantitativement les projets de riziculture irriguée qu'il soutient. Trois raisons sont invoquées :

- Classification générique de leurs bases de données de projets (qu'elles soient à usage interne et/ou externe) ne permettant pas d'isoler les projets de riziculture irriguée et donc d'avoir une vue d'ensemble de ces projets ;
- Projets montés en réponse à des enjeux locaux spécifiques, selon la demande des bénéficiaires (approche « *demand-driven* »), d'où une grande diversité de projets ;
- Projets ciblant généralement des systèmes de production dans leur ensemble ou plusieurs filières, pas seulement la filière riz.

Il faut noter que la BEI est en cas particulier : avec 90% de ces financements alloués à des projets dans l'UE et seulement 5% à des projets en Asie et Afrique (tout confondu), elle n'a actuellement qu'un seul projet de riziculture irriguée en cours, au Sénégal.

En termes qualitatifs, les représentants des bailleurs (BM mise à part) ont souligné les traits saillants suivants :

- FIDA : il y a de moins en moins de projets seulement focalisés sur la production, via la création ou la réhabilitation d'AHA. L'approche est d'avantage intégrée, avec soutien aux filières dans leur ensemble (structuration des acteurs, conseil/vulgarisation, etc.) ;
- BEI : sur les cultures irriguées en général (pas seulement riz, finalement assez marginal dans leurs opérations dans l'UE et hors UE), l'accent est mis sur la réhabilitation des AHA et la gestion efficiente de l'eau, ceci en cohérence avec les orientations du FEADER. Ils y voient plusieurs intérêts : la gestion efficiente de l'eau a un fort effet de levier sur la production (« *low hanging fruits* ») et ces mesures (réhabilitation d'AHA et gestion efficiente de l'eau) sont plus simples à exécuter que la création d'AHA et ont un impact GES moindre ;
- BAsD : A l'instar du FIDA, l'approche est d'avantage intégrée, même si les financements d'AHA (création ou réhabilitation) demeurent importants. Par ailleurs, l'accent est de plus en plus mis sur la diversification des cultures, qu'elles soient irriguées ou pluviales, afin de rendre les systèmes de production plus résilients et de diversifier l'alimentation.

3 Atténuation – Outils et pratiques en termes de bilan GES ?

3.1 Réponses détaillées

Pour rappel, la question posée était la suivante :

3. **BILAN GES** : Faites-vous des bilans GES ex ante, lors de l'instruction des projets ? Avec des compétences internes ou externalisées (par ex : recours à l'équipe EXACT) ? Si oui, avec quel(s) outil(s) ? Quid du suivi du bilan GES lors de l'exécution ? Comment calibrez-vous les scénarios « *Business As Usual* » (BAU) ? Utilisez-vous un outil de bilan GES pour le design de projets / appuis aux politiques publiques ?

| | |
|-------------|---|
| FIDA | <p>L'instruction des projets FIDA doit respecter des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (<i>Social, Environmental and Climate Assessment Procedures – SECAP</i>), décrites dans deux documents de référence, procédures générales (IFAD, 2021a)⁷ et détaillées (IFAD, 2021b)⁸.</p> <p>Neuf standards couvrant divers thématiques sociales et environnementales doivent être respectés, dont un concernant le changement climatique et incluant deux volets, adaptation et atténuation. Au titre de l'atténuation, les procédures sont indicatives et peu prescriptives : « <i>Le FIDA s'efforcera d'éviter les émissions directes et indirectes dans le cadre de ses projets [...] Lorsqu'il existe un risque d'émissions significatives de GES, il convient de déterminer les sources potentielles et estimer les quantités afin d'élaborer un scénario de référence pour la réduction des émissions (si une estimation est techniquement et financièrement réalisable)</i> ».</p> <p>Concernant ce dernier aspect (scénario), une note de bas de page mentionne l'outil EXACT de la FAO, sans pour autant exclure d'autres outils, tel le Modèle mondial d'évaluation environnementale de l'élevage (<i>Global Livestock Environmental Assessment Model – GLEAM</i>)⁹ utilisé pour les projets d'élevage.</p> <p>Lors des échanges, les représentants du FIDA confirment que le focus est surtout placé sur l'adaptation et que les bilans de GES ne sont pas systématiquement faits (pas d'expert atténuation au siège du FIDA, interprétation du niveau de « <i>risque d'émissions significatives de GES</i> » laissée à l'appréciation de chacun). Ils indiquent aussi que la systématisation des bilans de GES est en réflexion, mais que des questions se posent sur les coûts de cette systématisation.</p> <p>Une analyse des bilans de GES de 27 projets FIDA a très récemment (novembre 2022) été publiée (IFAD, 2022)¹⁰, témoignant d'une avancée des réflexions sur l'atténuation. Parmi ces projets, seulement quatre concernaient la riziculture irriguée, d'où une difficulté à tirer des enseignements généraux. Il est seulement noté que le bilan GES des quatre projets est globalement bon, principalement dû au fait qu'un projet de très grande ampleur (152 000 ha) en Indonésie a vulgarisé le système de riziculture intensive (SRI) et conduit à une grosse réduction d'émissions de CH₄ par rapport au scénario de référence. Il est aussi noté que les projets en Afrique de l'Est et de l'Ouest sont légèrement émissifs.</p> |
|-------------|---|

⁷ IFAD, 2021a. *Social, Environmental and Climate Assessment Procedures – Volume 1*. 114p

⁸ IFAD, 2021b. *Social, Environmental and Climate Assessment Procedures – Volume 2*. 356p

⁹ <https://www.fao.org/gleam/en/>

¹⁰ IFAD, 2022. *The Greenhouse Gas Accounting Analysis for IFAD's investment portfolio in the AFOLU sector*. 58p

| | |
|-------------------|--|
| | <p>Les résultats de ce rapport d'analyse quoique menée sur un très faible nombre de projets ont cependant amené la Vice-Présidente du FIDA à déclarer, lors de la COP27 de Charm el-Sheikh, que le FIDA avait un bilan carbone net négatif¹¹.</p> <p>Cela étant noté, les représentants du FIDA indiquent lors des échanges qu'il n'existe pas de stratégie d'atténuation concernant la riziculture irriguée et que l'objectif de neutralité carbone est encore en réflexion et devrait a priori être atteint en promouvant des projets agroforestiers.</p> <p>Pour l'instant, il n'y a pas de ligne rouge concernant certains types d'investissement en riziculture irriguée, le FIDA répond aux demandes qui lui sont faites (approche « <i>demand-driven</i> ») et les étudie au cas par cas.</p> |
| <p>BEI</p> | <p>Les objectifs de la BEI en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique suivent ceux de l'Union européenne (UE) et sont détaillés dans sa Feuille de route 2021-2025 sur le climat (BEI, 2020)¹². Ils visent notamment à appuyer les efforts de l'UE à être neutre en carbone d'ici 20250.</p> <p>De façon spécifique sur le secteur agricole, les objectifs d'atténuation ne sont pas quantifiés. Il est juste indiqué brièvement dans cette feuille de route, en Annexe 2 / Table E – Bioéconomie, que seront supportés les investissements « <i>dans la sylviculture durable, la gestion durable et résiliente des terres agricoles et la lutte contre l'érosion [...] en mettant l'accent sur la réduction des émissions de GES et l'augmentation de la séquestration du carbone</i> ».</p> <p>L'instruction des projets inclut la réalisation d'un bilan GES (avec ressources humaines internes de la BEI) selon des méthodes définies (EIB, 2023)¹³. Les modalités de fixation du scénario de référence sont décrites dans la partie 8.3 de ce document méthodologique : « <i>Le scénario de référence est défini comme l'alternative attendue pour atteindre la production attendue par le projet. Il doit être techniquement faisable et crédible en termes d'exigences économiques et réglementaires</i> ». Pour les projets agricoles, l'Annexe 4 présente brièvement l'outil EXACT et renvoie à la documentation générale sur cet outil.</p> <p>Pour les projets dont le bilan GES est supérieur à 20 000 t_{eq}CO₂/an, ce dernier est inclus et décrit dans la Feuille de données environnementales et sociales (<i>Environmental and Social Data Sheet – ESDS</i>) qui accompagne chaque projet et est librement accessible sur la base de données des projets BEI. Il n'y a pas de seuils à respecter (« <i>KO criteria</i> ») en matière de bilan GES des projets agricoles. Le bilan GES n'est a priori pas le critère déterminant de validation du design du projet. Il est fourni à titre informatif ex ante et n'est pas réévalué durant la mise en œuvre du projet.</p> |

¹¹ https://www.ifad.org/fr/web/latest/-/les-investissements-du-fonds-international-de-developpement-agricole-presentent-un-bilan-carbone-net-negatif-selon-un-nouveau-rapport?p_l_back_url=%2Ffr%2Fweb%2Flatest%2Fgallery

¹² BEI, 2020. *Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat 2021-2025*. 158p

¹³ EIB, 2023. *EIB Project Carbon Footprint Methodologies - Methodologies for the assessment of project greenhouse gas emissions and emission variations - Version 11.3*. 66p

| | |
|---------------------|---|
| <p>BM</p> | <p>Lors des échanges, les représentants de la BM indiquent que des bilans GES sont quasi-systématiquement menés lors de l'instruction des projets. Pour les projets agricoles, notamment de riziculture irriguée, l'outil EXACT est utilisé, avec parfois des compléments de données (pour atteindre le Tier 2 sur certains facteurs d'émissions relatifs à l'énergie de pompage) provenant de la plateforme <i>Water Global Practice</i>, telles par exemple celles provenant de 45 bases de données relatives aux AHA et à l'efficacité énergétique en Asie centrale¹⁴. Les représentants de la BM précisent qu'EXACT est appliqué aussi bien aux projets de création d'AHA (« <i>greenfield</i> ») qu'à ceux de réhabilitation (« <i>brownfield</i> »).</p> <p>Lors des échanges, les représentants de la BM indiquent (i) que le scénario de référence est un scénario prospectif alternatif au projet, pas simplement la continuation de la situation actuelle sans projet ; (ii) qu'il n'y a pas de seuils à respecter (« <i>KO criteria</i> ») en matière de bilan GES des projets agricoles : un projet très émetteur de GES pourra être validé s'il procure des bénéfices sociaux et économiques importants ; (iii) néanmoins, le bilan GES est un critère dument pris en compte pour finaliser le design du projet (il permet d'analyser l'impact GES de différentes options techniques et préférence sera donnée à la plus sobre en carbone, à niveaux de production et de revenus proches) ; (iv) le bilan GES est mené ex ante et pas réévalué durant la mise en œuvre, sauf si les émissions de GES font partie des indicateurs du projet.</p> <p>Par ailleurs, les représentants de la BM mentionnent la participation de la BM au Groupe de travail technique des institutions financières internationales sur la comptabilité des GES (<i>International Financial Institutions Technical Working Group on Greenhouse Gas Accounting - IFI-TWG</i>). La BM essaie à ce titre – conformément aux lignes directrices de base de ce groupe (IFI-TWG, 2020)¹⁵ - de mener la comptabilisation des émissions de GES de ses projets selon le Scope 1 (émissions de GES directement générées par le projet), le Scope 2 (émissions de GES indirectement générées par le projet, dues à des consommations d'énergie par le projet) et le Scope 3 (autres émissions de GES indirectement générées, dues à des activités amont ou aval de transport, distribution, etc.). Il faut noter que l'agriculture en général, et la riziculture irriguée en particulier, ne font pas partie des secteurs couverts par des approches/standards de comptabilisation harmonisée des GES¹⁶.</p> |
| <p>BA sD</p> | <p>Lors du montage d'un projet, un rapport d'analyse changement climatique doit être produit, incluant des analyses de vulnérabilité au changement climatique et une estimation du bilan GES du projet (voir par exemple l'analyse faite pour le projet <i>Secondary Green Cities Development</i> au Viet Nam. (AsDB, 2017)¹⁷.</p> <p>En conformité avec la Déclaration de politique de sauvegarde de la BA sD (AsDB, 2009)¹⁸, l'estimation du bilan GES doit être systématiquement présentée pour les projets qui émettent plus de 100 000 t_{eq}CO₂/an...Mais, dans les échanges, les</p> |

¹⁴ <https://wbwaterdata.org/dataset/spatial-agent-central-asia-water-and-energy-data>

¹⁵ IFI-TWG, 2020. *International Financial Institutions Guideline for a Harmonized Approach to Greenhouse Gas Accounting. V 02.0.* 16p

¹⁶ <https://unfccc.int/climate-action/sectoral-engagement/ifis-harmonization-of-standards-for-ghg-accounting/ifi-twg-list-of-methodologies>

¹⁷ AsDB, 2017. *Secondary Green Cities Development Project – Climate Change Assessment.* 14p

¹⁸ AsDB, 2009. *Safeguard Policy Statement.* 97p

| |
|--|
| <p>représentants de la BAsD soulignent que (i) l'estimation est souvent présentée pour des projets moins émetteurs et (ii) une réflexion est en cours pour abaisser le seuil, étant donné l'importance cruciale de l'atténuation.</p> <p>Pour faire l'estimation du bilan GES, les chefs de projet de la BAsD peuvent utiliser l'outil de leur choix. L'usage d'EXACT est souvent privilégié, mais il n'y a pas d'obligation. Lors des échanges, les représentants de la BAsD indiquent qu'ils souhaitent encourager l'usage d'un outil standard et qu'une rencontre prochaine avec une mission de l'équipe EXACT devrait permettre d'échanger à ce sujet.</p> <p>Il faut par ailleurs noter que la BAsD a développé des lignes directrices de comptabilisation des GES pour les secteurs de l'énergie (AsDB, 2017)¹⁹ (AsDB, 2017)²⁰ et des transports (AsDB, 2016)²¹, mais qu'elle n'a pas encore publié de telles lignes directrices pour l'agriculture. D'après les représentants de la BAsD, un draft existerait, sans être partageable à ce stade.</p> <p>Lors des échanges, les représentants de la BAsD indiquent (i) que le scénario de référence peut être un scénario prospectif alternatif au projet ou la continuation de la situation actuelle sans projet. Ceci est analysé au cas par cas ; (ii) qu'il n'y a pas de seuils à respecter (« <i>KO criteria</i> ») en matière de bilan GES des projets agricoles : la BAsD travaille avec des pays en développement, où les priorités demeurent la sécurité alimentaire et la compétitivité économique ; (iii) que le bilan GES n'est pas un critère prioritaire pour finaliser le design du projet, pour les raisons précitées (focus sur sécurité alimentaire et compétitivité) ; (iv) le bilan GES est mené ex ante et pas réévalué durant la mise en œuvre (manque de capacités nationales et pas de budget dédié).</p> |
|--|

3.2 Synthèse des réponses

Trois des quatre bailleurs indiquent mener des bilans GES détaillés ex ante de façon systématique : (i) BM : pour tous ses projets ; (ii) BEI : pour tous ses projets dont le bilan est estimé supérieur à 20 000 t_{eq}CO₂/an ; (iii) BAsD : pour tous ses projets dont le bilan est estimé supérieur à 100 000 t_{eq}CO₂/an. Cependant, de plus en plus de projets en dessous de ce seuil font l'objet d'un bilan GES et une réflexion interne est en cours pour abaisser ce seuil.

Seul le FIDA n'a pas systématisé l'élaboration de bilans GES ex ante, bien que les procédures SECAP invitent à le faire. La raison invoquée est l'incertitude sur les coûts d'une telle systématisation et la faiblesse des capacités techniques en interne (par ex, pas d'expert bilan GES au siège du FIDA).

Tous les bailleurs, qu'ils aient systématisé ou non les bilans GES, indiquent utiliser EXACT, de façon exclusive (BEI et BM) ou non (les représentants du FIDA indiquent utiliser également GLEAM pour les projets d'élevage ; les représentants de la BAsD indiquent aussi autoriser les analyses sommaires « à dire d'experts' »). La BEI a développé son propre manuel détaillé d'élaboration de bilans GES, couvrant le secteur agricole. La BAsD a développé des manuels d'estimation des GES dans les secteurs de l'énergie et des transports, mais pas encore pour

¹⁹ AsDB, 2017. *Guidelines for Estimating GHG Emissions of AsDB Projects - Additional Guidance for Clean Energy Projects*. 44p

²⁰ AsDB, 2019. *GHG Emissions Accounting for AsDB Energy Project Economic Analysis - Guidance Note*. 36p

²¹ AsDB, 2016. *Guidelines for Estimating GHG Emissions of AsDB Projects - Additional Guidance for Transport Projects*. 28p

le secteur agricole. Les bilans GES de la BM peuvent utiliser des données affinées sur l'efficacité énergétique du pompage, disponibles sur la plateforme *Water Global Practice*.

Les quatre bailleurs s'appuient sur leur expertise humaine interne pour mener ces bilans de GES (avec des limites dans le cas du FIDA, en l'absence d'expertise en bilan GES au siège).

En termes de scénario de référence utilisé dans les bilans GES, la BEI et la BM privilégient un scénario prospectif alternatif au projet, pas simplement la continuation de la situation actuelle sans projet. La BASD autorise les deux, scénario prospectif ou état initial, en laissant aux chefs de projet la liberté de choisir au cas par cas. Les représentants du FIDA n'avaient pas les éléments pour répondre à cette question et le récent rapport d'analyse des bilans GES de 27 projets (IFAD, 2022) n'indique pas clairement quelles hypothèses ont été prises en la matière.

Les quatre bailleurs n'ont pas de « ligne rouge » en termes de bilans GES et indiquent généralement analyser cet aspect en le mettant en perspective avec d'autres considérations (notamment production, sécurité alimentaire, revenus, emplois) mises en avant par les bénéficiaires (approche « *demand driven* »).

Enfin, il faut noter que la BM s'efforce d'évaluer toutes les émissions/absorptions directes et indirectes de GES de ses activités (Scope 1, 2 et 3). Néanmoins, il n'y a pas encore de lignes directrices pour l'estimation des émissions/absorptions de Scope 3 dans le secteur agricole.

4 Adaptation – Outils et pratiques en termes d'études de vulnérabilité / d'adaptation ?

4.1 Réponses détaillées

Pour rappel, la question posée était la suivante :

4. **ADAPTATION** : Menez-vous des analyses de risque / vulnérabilité / adaptation au changement climatique ?

| | |
|-------------|--|
| FIDA | <p>Les représentants du FIDA rappellent que leurs réflexions et actions sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique ont démarré avant l'Accord de Paris validé en 2015, puisque ce sujet était au cœur de leur initiative phare « Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne » (<i>Adaptation for Smallholder Agriculture Programme – ASAP</i>) qui a démarré en 2012.</p> <p>Depuis lors, deux phases d'ASAP ont été menées avant qu'ASAP+ prenne le relais en 2021. 90% des financements climat du FIDA concerneraient l'adaptation (les 10% restants concernant l'atténuation, les projets à co-bénéfices adaptation/atténuation sont – d'après les représentants du FIDA – a priori rares, dans tous les cas non identifiés comme tels faute de catégorie dédiée).</p> <p>Dans le cadre des procédures SECAP [(IFAD, 2021a) (IFAD, 2021b)], le standard changement climatique est l'un des neuf standards à analyser, avec deux volets : atténuation (déjà décrit dans la partie 3.1 supra) et adaptation.</p> <p>Sur le volet adaptation, une pré-analyse rapide est d'abord menée, afin d'estimer le niveau de vulnérabilité du projet : faible = aucun impact prévu ; modérée = le changement climatique peut avoir des incidences, mais celles-ci seront limitées, transitoires ou gérables ; substantielle = le changement climatique peut avoir des répercussions étendues ; élevée = le résultat du projet sera compromis par le changement climatique, avec des impacts potentiellement irréversibles et sévères.</p> |
|-------------|--|

| | |
|-------------------|---|
| | <p>Si la vulnérabilité est estimée faible, aucune analyse supplémentaire n'est requise. Si elle est estimée modérée, une analyse documentaire des impacts climatiques est requise et doit permettre d'identifier des actions à inclure dans le plan de gestion sociale, environnementale et climatique.</p> <p>Si elle est estimée substantielle voire élevée, une analyse détaillée des impacts climatiques est requise, afin d'identifier des actions à inclure dans le plan de gestion précitée. La section 9 des lignes directrices détaillées SECAP (IFAD, 2021b) propose un cheminement logique et renvoie à des bases de données d'impacts climatiques, tels <i>Think Hazard</i>²² ou le portail de connaissance sur le changement climatique de la BM (<i>Climate Change Knowledge Portal - CCKP</i>)²³.</p> |
| <p>BEI</p> | <p>L'annexe 3 – Gestion des risques climatiques et environnementaux de la Feuille de route 2021-2025 sur le climat (BEI, 2020) détaille les étapes de l'analyse de risque et de vulnérabilité climatique (<i>Climate Risk and Vulnerability Assessment – CRVA</i>), processus lancé à titre pilote en 2019 puis systématisé à partir de 2021.</p> <p>Tout d'abord, une analyse sommaire des risques est menée en utilisant les outils de la Plateforme de conseil en investissement pour l'adaptation au climat (<i>Climate Adaptation Investment Advisory Platform - ADAPT</i>)²⁴. Si le niveau de risque est estimé moyen ou élevé, une CRVA détaillée est menée, en utilisant des outils d'analyse de risque spécifiques à chaque type de financement [(i) Entreprises, (ii) Institutions financières, (iii) Entités publiques étatiques, (iv) Entités publiques non-étatiques, (v) Projets, (vi) Investissements en capital / équité]. Ces outils sont à usage interne.</p> <p>In fine, la CRVA permet d'identifier le risque physique, le risque de transition et la capacité d'atténuation ou d'adaptation de chaque financement et d'obtenir une note climatique allant de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé). Elle permet aussi d'estimer le « risque climatique physique résiduel », risque qu'un financement soit encore affecté par le changement climatique après l'intégration de mesures d'adaptation.</p> |
| <p>BM</p> | <p>Tous les projets font l'objet d'une analyse combinée des risques climatiques et de désastre, en utilisant des outils (« <i>Climate Screening Tools</i> ») spécifiques à chaque secteur (12 en tout : industrie, santé, ressources naturelles,... et notamment agriculture)²⁵.</p> <p>Ces outils sont à usage interne seulement et ne sont accessibles qu'aux agents de la BM. Néanmoins, un exemple de rapport d'analyse est fourni sur le site dédié de la BM pour un projet fictif d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans un pays non identifié (WB, 2023)²⁶.</p> <p>Cet exemple permet de visualiser la structure en quatre parties d'un tel rapport : (i) niveau d'exposition au changement climatique, (ii) impacts probables sur les infrastructures et actifs, (iii) mesures d'adaptation potentiellement déployables, (iv) niveau d'impacts prévisibles, après prise en compte des mesures d'adaptation.</p> |

²² <https://thinkhazard.org/fr/>

²³ <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/>

²⁴ <https://advisory.eib.org/about/adapt.htm>

²⁵ <https://climatescreeningtools.worldbank.org/>

²⁶ WB, 2023. *Climate and Disaster Risk Screening Report for Hypothetical Water Supply and Sanitation Services Project in xxx*. 7p

| | |
|-------------|--|
| BAsD | <p>Depuis 2014, tous les projets font l'objet d'une analyse des risques climatiques (conjonction de l'exposition et de la sensibilité du système, minorés par la capacité d'adaptation du système), en suivant les étapes suivantes (AsDB, 2014)²⁷ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Screening sommaire (sur la base d'une checklist) ; • Si niveau de risque estimé nul ou faible (après analyse sommaire), fin d'analyse ; sinon, screening détaillé, en utilisant l'outil libre accès AWARE développé par Acclimatisé (NB : inaccessible actuellement, le site étant en maintenance), • Si niveau de risque estimé nul ou faible (après analyse détaillée), fin d'analyse ; sinon, Analyse de risque climatique et de vulnérabilité (<i>Climate Risk and Vulnerability Assessment – CRVA</i>), avec des outils et méthodes internes ad hoc (selon thématique et géographie) et des experts en adaptation, afin d'affiner l'analyse des risques, identifier des mesures d'adaptation et mettre en place un système de suivi-évaluation des risques climatiques. |
|-------------|--|

4.2 Synthèse des réponses

| |
|--|
| <p>Les quatre bailleurs indiquent mener des études de vulnérabilité / adaptation de leurs projets. Ces études sont menées selon des procédures propres à chaque bailleur : FIDA : <i>Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP)</i> ; BEI : <i>Climate Risk and Vulnerability Assessment (CRVA)</i> ; BM : <i>Climate Screening Tools</i> ; AsDB : <i>Climate Risk Management</i>.</p> <p>Pour le FIDA et la BAsD, l'approche est graduelle et suit un logigramme : une préanalyse sommaire est menée. Si elle conclut à un niveau d'impacts climatiques potentiellement importants, une analyse complète est menée. Pour la BEI et la BM, une analyse de vulnérabilité complète est systématiquement menée.</p> <p>Pour le FIDA et la BAsD, les outils d'analyse utilisés sont des outils publics (Think Hazard et CCKP pour le FIDA, AWARE pour la BAsD), appliqués a priori à tous les secteurs et tous les types de financement. Pour la BEI et la BM, les outils d'analyse sont internes et spécifiques, soit à des types de financement (cas de la BEI : six types) soit à des secteurs (cas de la BM : 12 secteurs, dont agriculture).</p> |
|--|

5 Comptabilisation de la finance climat ?

5.1 Réponses détaillées

Pour rappel, la question posée était la suivante :

- 5. FINANCE CLIMAT** : Tenez-vous une comptabilité « climat » de vos financements (identification et estimation des financements ayant un impact positif en termes d'adaptation et/ou d'atténuation) ? Si oui, quelles lignes directrices suivez-vous ?

| | |
|-------------|--|
| FIDA | Le FIDA tient la comptabilité de ses financements climat. D'après les représentants du FIDA, 25% des en-cours ont un impact climat, à 90% sur les aspects d'adaptation et à 10% sur les aspects d'atténuation (les projets à co-bénéfices adaptation/atténuation sont a priori rares, dans tous les cas non identifiés comme |
|-------------|--|

²⁷ AsDB, 2014. *Climate Risk Management in AsDB Projects*. 6p

| | |
|--------------|--|
| | <p>tels faute de catégorie dédiée). Des réflexions sont en cours pour augmenter l'objectif à 40% d'ici 2024.</p> <p>La comptabilisation de la finance climat suit les recommandations du Groupe de travail sur la finance climat des Banques de développement multilatérales (<i>Multilateral Development Banks</i> - MDB), bien que le FIDA ne fasse pas partie de ce groupe.</p> <p>Les méthodes de comptabilisation sont synthétisées dans le premier chapitre « <i>Vue d'ensemble des méthodologies des MDB pour le suivi des financements de la lutte contre le changement climatique</i> » du Rapport 2021 des MDB sur la finance climat (MDB, 2021a)²⁸, et détaillées dans deux documents spécifiques, un sur le financement de l'atténuation (MDB, 2021b)²⁹ et un sur le financement de l'adaptation (MDB, 2022)³⁰.</p> |
| BEI | <p>La BEI tient elle aussi la comptabilité de ses financements climat. D'après la Feuille de route 2021-2025 sur le climat (BEI, 2020), l'objectif de la BEI est de porter à plus de 50% la part des financements climat de l'ensemble de son activité de prêt d'ici à 2025. Elle vise ainsi à mobiliser 1 000 milliards d'euros d'investissements en faveur du climat sur la période 2021-2031. Il faut noter que la part des financements climat a considérablement crû ces dernières années, passant de 25% en 2014 à 31% en 2019.</p> <p>La comptabilisation de la finance climat suit les recommandations du Groupe de travail sur la finance climat des MDB, dont fait partie la BEI.</p> |
| BM | <p>La BM tient elle aussi la comptabilité de ses financements climat. La part de finance climat a atteint 36% des en-cours en 2022 tous secteurs confondus³¹, ce qui excède donc l'objectif fixé de 35% à horizon 2025 (WB, 2021)³².</p> <p>La comptabilisation de la finance climat suit les recommandations du Groupe de travail sur la finance climat des MDB, dont fait partie la BM. Il faut noter que la mise en œuvre de ces recommandations est récente (juillet 2022).</p> |
| BA sD | <p>La BA sD tient elle aussi la comptabilité de ses financements climat et ce depuis 2011. Cette comptabilité est désagrégée par secteur et par région d'intervention, mise à jour régulièrement (dernière situation : mars 2023) et affichée publiquement sur son site³³. Actuellement, la BA sD a 350 millions d'USD d'en-cours de finance climat dans le secteur agricole (90 sur l'atténuation et 260 millions sur l'adaptation). Les projets contribuant à l'atténuation ou à l'atténuation sont également affichés sur le site de la BA sD³⁴.</p> |

²⁸ MDB, 2021a. *Joint Report on Multilateral Development Banks' Climate Finance*. 96p

²⁹ MDB, 2021b. *Common Principles for Climate Mitigation Finance Tracking v3*. 64p

³⁰ MDB, 2022. *Joint Methodology for Tracking Climate Change Adaptation Finance*. 16p

³¹ <https://www.worldbank.org/en/news/factsheet/2022/09/30/10-things-you-should-know-about-the-world-bank-group-s-climate-finance>

³² WB, 2021. *Climate Change Action Plan 2021-2025 - Supporting Green, Resilient, and Inclusive Development*. 61p

³³ <https://www.adb.org/what-we-do/topics/climate-change>

³⁴ <https://data.adb.org/dataset/climate-change-financing-ADB>

| | |
|--|---|
| | <p>D'après son rapport 2021 sur l'efficacité du développement (AsDB, 2022a)³⁵, la part de la finance climat représentait 56% de ses financements en 2019-2021 et devrait atteindre, selon des projections, 65% de ses financements en 2023. Son objectif est d'atteindre 75% de financements climat - par rapport aux financements totaux – d'ici 2030, ce qui lui permettrait d'atteindre 100 milliards d'USD de finance climat sur 2019-2030.</p> <p>En 2022, sur les 7,1 milliards d'USD d'engagements dans la finance climat, 4,2 milliards (60%) concernaient l'atténuation et 2,9 milliards (40%) concernaient l'adaptation³⁶.</p> <p>La comptabilisation de la finance climat suit les recommandations du Groupe de travail sur la finance climat des MDB, dont fait partie la BAsD.</p> |
|--|---|

5.2 Synthèse des réponses

Les quatre bailleurs assurent la comptabilisation de leur finance climat suivant les recommandations du Groupe de travail sur la finance climat des MDB (dont font partie la BEI, la BM et la BAsD).

Les parts de financements climat par rapport à leurs financements actuels sont hétérogènes : 25% pour FIDA, 31% pour BEI, 36% pour BM, 56% pour BAsD. FIDA, BEI et BAsD souhaitent accroître leur part, respectivement à 40% d'ici 2024, 50% d'ici 2025 et 75% d'ici 2030. La BM estime quant à elle avoir déjà dépassé l'objectif qu'elle s'était fixée pour 2025, à savoir 35%.

6 Alignement sur l'Accord de Paris ?

6.1 Réponses détaillées

Pour rappel, la question posée était la suivante :

- 6. ALIGNEMENT ACCORD DE PARIS :** Analysez-vous, et si oui comment, l'alignement de vos projets de riziculture irriguée par rapport à l'Accord de Paris (inflexion de la trajectoire tendancielle vers une trajectoire bas carbone et résiliente au changement climatique) ?

NB : De façon générale, pour les quatre bailleurs : aucun d'entre eux n'identifie de façon spécifique les projets de riziculture irriguée dans son portefeuille de projets (Cf. synthèse des réponses aux questions 1 et 2, dans la Partie 2.2). En conséquence, cette question a été élargie à l'ensemble de leurs projets.

| | |
|-------------|--|
| FIDA | <p>Les représentants du FIDA soulignent le fait que tout nouveau projet doit nécessairement s'inscrire dans le Programme d'opportunités stratégiques pays (<i>Country Strategic Opportunities Programme – COSOP</i>), lequel est aligné sur les stratégies et politiques climat du pays, notamment la Contribution déterminée au niveau national (<i>Nationally Determined Contribution - NDC</i>), le Plan national d'adaptation (<i>National Adaptation Plan – NAP</i>), etc.</p> <p>A leur sens, l'Accord de Paris étant construit sur une approche <i>bottom-up</i> (les NDC formant la base de l'Accord), cette façon de faire garantit l'alignement général du</p> |
|-------------|--|

³⁵ AsDB, 2022. *2021 Development Effectiveness Review*. 114p

³⁶ <https://data.adb.org/dataset/climate-change-financing-adb>

| | |
|-------------------|---|
| | <p>projet avec l'Accord de Paris. Dans un second temps, lors de l'instruction du projet, la mise en œuvre des analyses climat requises par la SECAP [(IFAD, 2021a) et (IFAD, 2021b)] permet d'affiner cet alignement.</p> <p>Les représentants du FIDA indiquent également participer aux travaux lancés en 2019 par le Groupe de travail climat des MDB sur l'alignement de leurs opérations avec l'Accord de Paris. Ces travaux sont découpés en six axes (ou <i>Building Blocks</i> – BB) : BB1 - Alignement sur les objectifs d'atténuation ; BB2 - Opérations d'adaptation et de résilience au climat ; BB3 - Contribution accélérée à la transition par le biais du financement climatique ; BB4 - Engagement et soutien à l'élaboration des politiques ; BB5 - Etablissement de rapports ; BB6 - Alignement des activités internes.</p> <p>Dans ce cadre, un draft de note technique a été élaboré fin 2021 sur les BB1 et BB2 (MDB, 2021c)³⁷. En substance, il est proposé d'évaluer l'alignement des actions promues par les MDB par rapport à un nombre limité de critères :</p> <p>Sur le volet atténuation (BB1), il y a cinq critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Compatibilité de l'action avec la CDN du pays dans lequel elle se déroule ? 2. Cohérence avec les politiques et stratégies, nationales ou infranationales, générales ou sectorielles ? 3. Comptabilité avec les objectifs sectoriels d'atténuation au niveau mondial (en tenant compte du principe de responsabilités communes mais différenciées des pays) ? 4. Blocage de la transition vers des actions alignées sur l'Accord de Paris ou dépendance à des actions non-alignées sur l'Accord de Paris (dans un pays ou secteur donné) ? 5. Viabilité incertaine, dans un contexte de risques climatiques ? <p>Sur le volet adaptation (BB1), il y a trois critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des impacts possibles des changements climatiques ? 2. Identification des mesures d'adaptation ? 3. Compatibilité de ces mesures avec celles identifiées par les acteurs locaux, publics ou privés ? <p>Pour l'instant, cette note technique n'est pas validée et la mise en œuvre de ces recommandations n'a pas démarré au sein du FIDA, mais elle pourrait être initiée dès validation.</p> |
| <p>BEI</p> | <p>D'après les représentants de la BEI, l'analyse de l'alignement de leurs financements sur l'Accord de Paris est faite en suivant l'Annexe 2 – Alignement sur l'Accord de Paris de la Feuille de route 2021-2025 sur le climat (BEI, 2020). Pour les projets agricoles, la Table E- Bioéconomie de cette Annexe 2 fournit une liste des activités éligibles vs non-éligibles des financements de la BEI.</p> <p>Au titre des activités éligibles, sont listées – de façon assez large - des pratiques agricoles durables, notamment l'appui aux infrastructures rurales (par exemple, modernisation des systèmes d'irrigation). Au titre des activités non éligibles, sont</p> |

³⁷ MDB, 2021c. *BB1 and BB2 Technical Note - Joint MDB Assessment Framework for Paris Alignment for Direct Investment Operations - Working Draft as of November 2021*. 19p

| | |
|------------------|--|
| | <p>listées – de façon plus précise – des pratiques agricoles non durables, à savoir : conversion de terres à haut stock de carbone (<i>High Carbon Stock</i> – HCS) – notamment tourbières et zones humides ; production de biomatériaux ou biocarburants fragilisant la sécurité alimentaire ; commercialisation de produits frais par fret aérien long courrier ; production de viande et lait qui entraînent une augmentation des émissions de GES par rapport aux meilleures pratiques.</p> <p>Ces listes ont été actualisées et affinées (EIB, 2022)³⁸ pour tenir compte des lignes directrices des MDB sur la comptabilisation de la finance carbone [(MDB, 2021b) (MDB, 2021c) (MDB, 2022)] et aussi du Règlement européen 2021-2139 instituant une taxonomie climat européenne (CE, 2021)³⁹.</p> <p>En substance, on peut noter que les actions d'atténuation éligibles dans le secteur agricole sont bien délimitées et incluent notamment efficacité énergétique ; accroissement des stocks du carbone du sol ; réduction des GES autres que le CO₂ (CH₄ et N₂O). Les actions d'adaptation éligibles sont définies de façon très générale et le document (EIB, 2022) renvoie à la taxonomie climat européenne. Enfin, on note que l'analyse de l'éligibilité des actions doit tenir compte des quatre autres piliers environnementaux inclut dans la taxonomie climat européenne : eau / économie circulaire / pollutions / biodiversité.</p> |
| <p>BM</p> | <p>La BM a très récemment (avril 2023) développé un ensemble de lignes directrices internes pour assurer l'alignement de ses opérations sur l'Accord de Paris⁴⁰.</p> <p>Il s'agit, d'une part, de lignes directrices générales (tous secteurs confondus) relatives au financement des politiques de développement / aides budgétaires (WB, 2023a)⁴¹, au financement des projets (WB, 2023b)⁴² et au financement des « Programmes orientés vers les résultats » (<i>Program-for-Results</i>) (WB, 2023c)⁴³ ; d'autre part de lignes directrices sectorielles, notamment sur le secteur agricole (WB, 2023d)⁴⁴.</p> <p>NB : l'instrument financier <i>Program-for-Results</i>⁴⁵ est intermédiaire entre les deux autres instruments, projet et aide budgétaire, car il appuie certes des politiques et/ou entités publiques, mais les paiements sont conditionnés à l'atteinte de résultats.</p> |

³⁸ EIB, 2022. *European Investment Bank Climate Action and Environmental Sustainability - List of eligible sectors and eligibility criteria*. 22p

³⁹ CE, 2021. *Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission du 4 juin 2021 complétant le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux*. 349p

⁴⁰ <https://www.worldbank.org/en/publication/paris-alignment>

⁴¹ WB, 2023a. *World Bank Paris Alignment Method for Development Policy Financing*. 12p

⁴² WB, 2023b. *World Bank Paris Alignment Method for Investment Project Financing*. 25p

⁴³ WB, 2023c. *World Bank Paris Alignment Method for Program for Results*. 17p

⁴⁴ WB, 2023d. *Agriculture and Food Sector Note on Applying the World Bank Group Paris Alignment - Assessment Methods*. 11p

⁴⁵ <https://www.worldbank.org/en/programs/program-for-results-financing>

| |
|---|
| <p>Les trois lignes directrices générales sont basées sur les recommandations du groupe de travail des MDB relatives à l'analyse de l'alignement des financements sur l'Accord de Paris (MDB, 2021c). Elles suivent une approche commune d'analyse en trois étapes (chaque étape étant plus ou moins affinée selon les particularités de chaque instrument financier) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Analyse de l'alignement des financements avec les stratégies et politiques climat du pays et de la/les entité(s) bénéficiaire(s) ;• Analyse de l'alignement des financements avec les objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris (supportant des « activités universellement alignées » et générant un bilan GES soit négatif ou neutre, soit positif mais cohérent avec la trajectoire bas carbone du pays) et identification de mesures pour optimiser les impacts en termes d'atténuation ;• Analyse de l'alignement des financements avec les objectifs d'adaptation de l'Accord de Paris (impacts climatiques évalués et pris en compte) et identification de mesures pour optimiser les impacts en termes d'adaptation ; <p>Ces lignes directrices sont générales : elles proposent une approche d'analyse, sans entrer dans des considérations techniques, leur champ d'application thématique et géographique étant très vaste. Par ailleurs, ces lignes directrices sont amenées à évoluer et à être enrichies par les retours d'expérience issus de leur mise en œuvre.</p> <p>Les lignes directrices sur l'alignement des financements sur l'Accord de Paris dans le secteur agricole sont plus détaillées, mais restent ouvertes et peu prescriptives :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sur l'atténuation : Les pratiques agricoles dites climato-intelligentes sont a priori considérées comme alignées, y compris celles consistant à optimiser le bilan GES de pratiques émissives, telles que l'utilisation d'engrais chimique, la création d'infrastructures hydroagricoles, etc. Les seules activités agricoles explicitement considérées comme non-alignées sont celles impliquant la conversion agricole de zones à haut stock de carbone (<i>High Carbon Stock – HCS</i>) ou de forêt à haute valeur de conservation (<i>High Conservation Value Forest – HCVF</i>). La riziculture est pointée comme une culture émissive en GES, mais des mesures climato-intelligentes y relatives sont citées : optimisation de la gestion des nutriments et de l'eau, efficacité énergétique de l'irrigation non-gravitaire, séquestration du carbone dans le sol ;• Sur l'adaptation : Des mesures d'adaptation transversales sont listées (système d'information agro-climatique, système d'alerte précoce, renforcement de la coordination entre acteurs, etc.), ainsi que des mesures spécifiques. Celles-ci sont relativement détaillées : utilisation de variétés tolérantes à la chaleur et à la sécheresse ; amélioration de la santé, de la stabilité et de la productivité des sols (agriculture de conservation, travail simplifié, apport de matière organique, plantes de couverture, rotation et diversification des cultures, etc.) ; lutte intégrée contre les insectes, ravageurs et agents pathogènes ; lutte contre les adventices ; gestion intégrée des ressources en eau (gestion durable des bassins versants, amélioration de la collecte de l'eau, optimisation de l'utilisation de l'eau – notamment avec le Système de riziculture intensive (SRI), etc.) ; |
|---|

| | |
|-------------|--|
| BAsD | <p>D'après les représentants de la BAsD, il existe une Note d'orientation sur la mise en œuvre de l'alignement des opérations de la BAsD sur l'Accord de Paris, incluant en annexe des orientations spécifiques sur les secteurs suivants : énergie, transport, eau, urbain, et agriculture et ressources naturelles. Ces éléments ne sont pas partageables en l'état.</p> <p>Par ailleurs, la BAsD a très récemment (décembre 2022) approuvé un projet d'assistance technique relative à l'opérationnalisation de l'Accord de Paris (AsDB, 2022b)⁴⁶. Cette assistance technique de trois ans (janvier 2023 – décembre 2025) et de 1 million d'USD vise à soutenir 10 pays membres de la BAsD dans l'alignement de leurs trajectoires de développement sur l'Accord de Paris.</p> |
|-------------|--|

6.2 Synthèse des réponses

Aucun des quatre bailleurs n'identifie de façon spécifique les projets de riziculture irriguée dans son portefeuille de projets (Cf. synthèse des réponses aux questions 1 et 2, dans la Partie 2.2). En conséquence, la question de l'analyse de l'alignement de leurs projets sur l'Accord de Paris a été élargie à l'ensemble de leurs projets.

L'état des réflexions et des outils sur cette question apparaît hétérogène :

FIDA : En l'état actuel, l'analyse de l'alignement est menée à deux niveaux :

- Lors de l'élaboration du COSOP, les stratégies et politiques climat (CDN, PNA, etc.) doivent être dûment prises en compte. Tout projet FIDA devant s'inscrire dans le COSOP, il est censé être aligné avec les stratégies et politiques climat nationales, lesquelles sont la base de l'Accord de Paris, bâti sur une approche *bottom-up* ;
- Lors du montage du projet, l'application des procédures SECAP spécifiques au climat permet d'affiner l'analyse de l'alignement.

Le FIDA suit par ailleurs les travaux des MDP sur les lignes directrices concernant les BB1 - Atténuation et BB2 - Adaptation de l'Accord de Paris, et envisage de les décliner en interne lorsque celles-ci seront validées.

BEI : Depuis 2021, l'Annexe 2 de la Feuille de route climat 2021-2025 de la BEI liste les actions alignées ou non-alignées sur l'Accord de Paris. Dans cette Annexe 2, il y a notamment la Table E – Bioéconomie qui liste les actions dans le domaine agricole. En relation avec la riziculture, on constate que la modernisation des systèmes d'irrigation est classée éligible, mais que la conversion de zones HCS (notamment tourbière et zones humides) est non-éligible.

Ces listes ont depuis lors été affinées en tenant compte des lignes directrices des MDB sur la comptabilisation de la finance climat et aussi de la Directive européenne sur la taxonomie climat (laquelle tient compte de quatre autres dimensions environnementales, au-delà du climat : eau, économie circulaire, pollutions, biodiversité). En relation avec la riziculture, on constate que trois mesures d'atténuation sont mises en avant : efficacité énergétique du pompage, séquestration du carbone dans les sols, réduction des émissions de CH₄ et N₂O. Sur l'adaptation, les recommandations sont plus générales et moins prescriptives.

BM : Plusieurs lignes directrices pour l'analyse des financements sur l'Accord de Paris ont été très récemment publiées (avril 2023) :

⁴⁶ AsDB, 2022b. *Technical Assistance Report - Project n° 56226-001: Knowledge and Support Technical Assistance (KSTA) - Operationalizing Paris Alignment in the Country Programming Processes*. 18p

- Trois sont transversales et concernent les trois types de financements octroyés par la BM (projet, aide budgétaire, programme orienté sur les résultats), tous secteurs confondus. Ces trois lignes directrices suivent la même approche en trois étapes : analyse de l'alignement des financements avec les stratégies et politiques climat nationales ; analyse de l'alignement des financements avec les objectifs en matière d'atténuation de l'Accord de Paris ; Idem, mais pour les objectifs en matière d'adaptation.
- D'autres lignes directrices sont sectorielles, notamment sur l'agriculture. Dans les lignes directrices relatives à l'agriculture, les mesures considérées comme alignées ou non-alignées par rapport à l'Accord de Paris sont listées. Sur l'atténuation, toutes les mesures dites climato-intelligentes (permettant de réduire les émissions de GES par rapport à un scénario alternatif...y compris donc celles impliquant l'utilisation d'engrais chimiques, d'énergie de labour ou pompage, etc.) sont a priori éligibles et seules quelques actions sont a priori inéligibles (notamment la conversion de zones HCS ou HCVF en terres agricoles). Sur l'adaptation, des mesures liées à la GIRE, à la santé des sols, aux semences, etc. sont citées comme éligibles. Sur le riz, les actions liées à l'optimisation de la gestion de l'eau et des nutriments, à l'efficacité énergétique et à la séquestration du carbone dans les sols sont mises en avant et jugées alignées, tant sur le volet atténuation que sur le volet adaptation.

BAsD : Une note d'orientation relative à l'analyse de l'alignement des financements sur l'Accord de Paris est disponible en interne, mais n'est pas partageable. Par ailleurs, un projet d'assistance technique (1 millions d'USD, trois ans : janvier 2023 / décembre 2025) vient d'être lancé et vise à appuyer l'alignement des politiques climat dans 10 pays d'ici 2025.

Bibliographie

Documents et sites internet transversaux

- AFEID & COSTEA, 2022. *Termes de référence de l'étude « Riziculture irriguée et changement climatique : Approfondissements méthodologiques pour la finance climat et la contribution aux trajectoires long terme AFOLU bas carbone et résiliente »*. 18p
- CE, 2021. *Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission du 4 juin 2021 complétant le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux*. 349p
- IFI-TWG, 2020. *International Financial Institutions Guideline for a Harmonized Approach to Greenhouse Gas Accounting. V 02.0*. 16p
- JOUE, 2013. *Règlement européen n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le Règlement européen n°1698/2005 du Conseil européen*. 62p
- MDB, 2021a. *Joint Report on Multilateral Development Banks' Climate Finance*. 96p
- MDB, 2021b. *Common Principles for Climate Mitigation Finance Tracking v3*. 64p
- MDB, 2021c. *BB1 and BB2 Technical Note - Joint MDB Assessment Framework for Paris Alignment for Direct Investment Operations - Working Draft as of November 2021*. 19p
- MDB, 2022. *Joint Methodology for Tracking Climate Change Adaptation Finance*. 16p
- <https://www.fao.org/gleam/en/>
- <https://thinkhazard.org/fr/>
- <https://unfccc.int/climate-action/sectoral-engagement/ifis-harmonization-of-standards-for-ghg-accounting/ifi-twg-list-of-methodologies>

Documents et sites internet relatifs à la BAsD

- AsDB, 2009. *Safeguard Policy Statement*. 97p
- AsDB, 2014. *Climate Risk Management in AsDB Projects*. 6p
- AsDB, 2016. *Guidelines for Estimating GHG Emissions of AsDB Projects - Additional Guidance for Transport Projects*. 28p
- AsDB, 2017a. *Guidelines for Estimating GHG Emissions of AsDB Projects - Additional Guidance for Clean Energy Projects*. 44p
- AsDB, 2017b. *Secondary Green Cities Development Project – Climate Change Assessment*. 14p
- AsDB, 2019. *GHG Emissions Accounting for AsDB Energy Project Economic Analysis - Guidance Note*. 36p
- AsDB, 2022a. *2021 Development Effectiveness Review*. 114p
- AsDB, 2022b. *Technical Assistance Report - Project n° 56226-001: Knowledge and Support Technical Assistance (KSTA) - Operationalizing Paris Alignment in the Country Programming Processes*. 18p
- <https://data.adb.org/dataset/climate-change-financing-adb>

Riziculture irriguée et changement climatique - Approfondissements méthodologiques pour la finance climat et la contribution aux trajectoires long terme AFOLU bas carbone et résiliente – L 1.3 - Benchmark des pratiques d'autres bailleurs sur l'analyse climat des projets de riziculture irriguée

<https://www.adb.org/projects/sector/agriculture-natural-resources-and-rural-development-1057/status/active-1367>

<https://www.adb.org/what-we-do/topics/climate-change>

Documents et sites internet relatifs à la BEI

BEI, 2020. *Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat 2021-2025*. 158p

EIB, 2022. *European Investment Bank Climate Action and Environmental Sustainability - List of eligible sectors and eligibility criteria*. 22p

EIB, 2023. *EIB Project Carbon Footprint Methodologies - Methodologies for the assessment of project greenhouse gas emissions and emission variations - Version 11.3*. 66p

<https://advisory.eib.org/about/adapt.htm>

<https://www.eib.org/fr/projects/all/20140560>

Documents et sites internet relatifs à la BM

WB, 2021. *Climate Change Action Plan 2021-2025 - Supporting Green, Resilient, and Inclusive Development*. 61p

WB, 2023a. *World Bank Paris Alignment Method for Development Policy Financing*. 12p

WB, 2023b. *World Bank Paris Alignment Method for Investment Project Financing*. 25p

WB, 2023c. *World Bank Paris Alignment Method for Program for Results*. 17p

WB, 2023d. *Agriculture and Food Sector Note on Applying the World Bank Group Paris Alignment - Assessment Methods*. 11p

WB, 2023e. *Climate and Disaster Risk Screening Report for Hypothetical Water Supply and Sanitation Services Project in xxx*. 7p

<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/>

<https://climatescreeningtools.worldbank.org/>

<https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-theme?lang=en&page=>

<https://wbwaterdata.org/dataset/spatial-agent-central-asia-water-and-energy-data>

<https://www.worldbank.org/en/news/factsheet/2022/09/30/10-things-you-should-know-about-the-world-bank-group-s-climate-finance>

<https://www.worldbank.org/en/programs/program-for-results-financing>

<https://www.worldbank.org/en/publication/paris-alignment>

Documents et sites internet relatifs au FIDA

IFAD, 2021a. *Social, Environmental and Climate Assessment Procedures – Volume 1*. 114p

IFAD, 2021b. *Social, Environmental and Climate Assessment Procedures – Volume 2*. 356p

IFAD, 2022. *The Greenhouse Gas Accounting Analysis for IFAD's investment portfolio in the AFOLU sector*. 58p

https://www.ifad.org/fr/web/latest/-/les-investissements-du-fonds-international-de-developpement-agricole-presentent-un-bilan-carbone-net-negatif-selon-un-nouveau-rapport?p__back_url=%2Ffr%2Fweb%2Flatest%2Fgallery

<https://www.ifad.org/fr/web/operations/projects-and-programmes>



Avril 2023

SAS SalvaTerra

6 rue de Panama

75018 Paris I France

Tél : +33 (0)6 66 49 95 31

Email : info@salvaterra.fr

Web : www.salvaterra.fr

